

Résolution
relative à la réalisation d'une expertise libre
sur les Services de santé au travail inter-établissements (SSTIE) de la division
Production Nucléaire (DPN) dans le cadre du renouvellement d'agrément

Résolution adoptée à la majorité

Vote :

Pour :	15
Contre :	5
Abstention :	0

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément des SSTIE de la DPN, délivré par la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi) la Direction doit présenter un dossier complet au CCE après avoir reçu les avis des CE. C'est à l'issue de ce processus de consultation que le dossier est déposé à la Direccte.

Le dossier d'agrément a été présenté pour avis, d'avril à mai 2018, dans l'ensemble des CE du SSTIE Nucléaire. Parmi les 24 CE, 10 ont émis un avis positif et 13 un avis négatif (1 absence d'avis). Ces avis sont très sensiblement différents à la demande initiale d'avis. En effet en 2014, la quasi-totalité des CE avaient émis un avis favorable.

Afin de donner ultérieurement un avis motivé et de mieux comprendre cette situation, d'évaluer au plus près les besoins et les moyens nécessaires pour que les différents acteurs du SSTIE puissent mener à bien leur mission, et dans une démarche soucieuse de participer au dossier d'agrément, les membres du CCE d'EDF souhaitent diligenter une expertise, en application de l'article L.2325-41 du Code du travail. Cette expertise libre aura pour mission d'éclairer les élus du CCE sur le fonctionnement du SSTIE Nucléaire afin de proposer des axes de compréhension et d'amélioration.

Il s'agira pour ce faire de choisir un panel diversifié de Services de santé au travail à partir des éléments suivants : implantation géographique, nature de l'avis, complexité du site. Il s'agira d'interroger des représentants du personnel afin de mieux comprendre leur avis sur le dossier d'agrément qui leur a été présenté, mais aussi d'interroger des médecins et des infirmiers et des assistants au service de santé au travail afin d'être au plus de la réalité des pratiques.

Nous demandons en particulier que 5 sites fassent l'objet de cette expertise : Flamanville (avis négatif), Fessenheim (avis positif), Golfech (avis positif), Gravelines (avis négatif), St Alban (avis négatif).

Les élus du CCE d'EDF réunis ce jour en séance, décident de confier au cabinet Emergences, expert à la Commission, la réalisation d'une expertise libre sur les SSTIE de la DPN. Ils

chargent la Commission Santé Sécurité de l'élaboration du cahier des charges et de convenir avec lui des modalités financières et techniques de réalisation de l'étude.